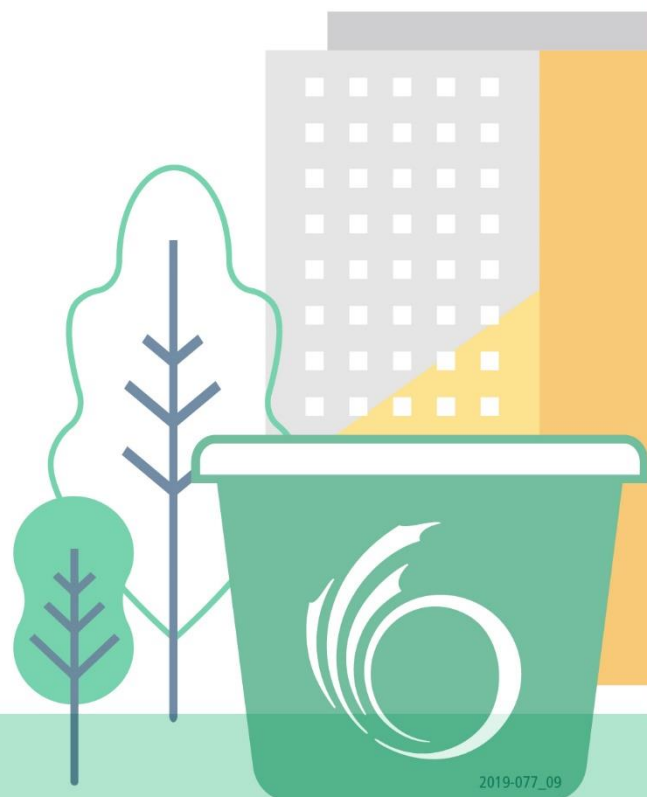




# Document technique Situation actuelle

## RÉSUMÉ

Mémoire technique no. 1  
janvier 2020





## Résumé

La Ville d'Ottawa s'est dotée d'un système intégré et complexe de gestion des déchets solides qui favorise la santé publique et la durabilité de l'environnement. Celui-ci comprend la planification stratégique à long terme de programmes visant à fournir des services et des installations pour la collecte, le réacheminement et l'élimination des ordures, déchets organiques domestiques, matières recyclables, feuilles et résidus de jardinage, et déchets ménagers dangereux, ainsi que la gestion globale, l'exploitation et l'entretien des décharges municipales. En outre, certaines directions générales de la Ville supervisent un certain nombre de programmes et de pratiques de gestion des déchets afin que les articles et matières comme les huiles usées, les meubles, les matières présentant un danger biologique et les appareils électroniques ne finissent pas dans les décharges et soient éliminés de façon adéquate et sécuritaire.

Reconnaissant la nécessité d'actualiser le plan de gestion des déchets à long terme pour orienter la planification à venir et coordonner la prise de décisions, la Ville d'Ottawa a commencé à élaborer un Plan directeur de la gestion des déchets solides (le Plan directeur) en 2019. On y trouvera des recommandations à l'égard des « cinq R » de la gestion des déchets : réduire, réutiliser, recycler, récupérer et gérer les résidus. Le Plan directeur permettra de prévoir les besoins futurs de la Ville et des résidents et de proposer des options pour y répondre. Une approche fondée sur le principe de « triple résultat » sera nécessaire, de même que des politiques et programmes financièrement avantageux, socialement acceptables et viables à long terme sur le plan environnemental. Le projet devrait être terminé d'ici la fin de 2021.

Pour produire le Plan directeur, il faudra d'abord rendre compte de l'état actuel du système de gestion des déchets solides de la Ville. Cette étape s'intéressera non seulement aux programmes et services municipaux offerts aux résidents et clients industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), mais aussi à la façon dont la Ville, en tant qu'administration, gère ses propres déchets. En se penchant ainsi sur son système de gestion des déchets et sur ses programmes, politiques et pratiques municipales, la Ville pourra trouver les solutions pour répondre aux besoins croissants des années à venir.

Il faut noter que le résumé du système présenté ici n'est peut-être déjà plus à jour, puisque les données changent constamment (modifications au système, fin de



contrats, etc.). Le présent document technique brosse donc un portrait de la situation circonscrit à janvier 2020, selon les données accessibles. À noter aussi qu'on ne traite pas, dans le document, des déchets produits à Ottawa, mais gérés par des intérêts privés, donc ne relevant pas de la Ville.

### **Incidence des lois et politiques en matière de gestion des déchets**

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales se partagent la responsabilité de la gestion et de la réduction des déchets.

Généralement, les municipalités gèrent la collecte, le recyclage, le compostage et l'élimination des déchets domestiques, tandis que les gouvernements provinciaux adoptent des politiques et programmes de réduction des déchets, et approuvent et surveillent les installations et les activités de gestion des déchets. Pour sa part, le gouvernement fédéral appuie le travail des provinces, territoires et municipalités en assumant les responsabilités suivantes : réglementation du transport de déchets dangereux et matières dangereuses recyclables entre les provinces et entre le Canada et les autres pays; recensement des pratiques exemplaires qui permettent de réduire, autant que possible, la pollution toxique issue de la gestion des déchets; et financement des projets visant la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources.

De plus amples renseignements sur les lois et les politiques encadrant le système de gestion des déchets solides d'Ottawa se trouvent dans le document technique no 2 sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides – Examen législatif (Solid Waste Master Plan's Technical Memorandum #2, Legislative Review).

### **Production et réacheminement des déchets**

En 2018, les programmes de collecte ont permis de gérer 333 000 tonnes de déchets : ordures (189 000 tonnes), matières recyclables (62 000 tonnes) et déchets organiques domestiques et résidus de jardinage (82 000 tonnes).

En 2018, le taux de réacheminement global était de 43 %. Ce pourcentage tient compte des matières collectées dans le cadre du programme de collecte en bordure de rue comme du programme de collecte par conteneur. En 2018, le taux de réacheminement des déchets pour la collecte en bordure de rue était de 49 %, tandis que le taux global de réacheminement des déchets pour les propriétés à logements multiples et les installations de la Ville était de 17 %. Ces taux sont calculés en fonction du tonnage des matières recueillies.



## **Survol financier**

Le financement des programmes et services de gestion des déchets de la Ville vient de diverses sources : tarifs annuels, impôts fonciers, recettes et frais d'utilisation.

Selon le budget 2020 des Services des déchets solides, les coûts de fonctionnement de la Ville pour les services de collecte s'élèvent à 83,3 millions de dollars. Plus précisément, les décharges et les services d'élimination des déchets, la planification à long terme, les coûts de remplacement et le remboursement de la dette – qui totalisent 34,6 millions de dollars – sont financés par un tarif fixe appliqué à chaque unité résidentielle. Ce tarif figure directement sur la facture de taxes.

Pour leur part, les services de réacheminement des déchets – qui totalisent 48,3 millions de dollars – sont financés à même les impôts, en fonction de la valeur des propriétés. Ces services comprennent la collecte et le traitement des matières recyclables, des déchets organiques domestiques, des feuilles et des résidus de jardinage, et les collectes ponctuelles de déchets ménagers dangereux. Les coûts sont compensés par les recettes tirées de la vente des matières recyclables et par les fonds reçus de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

En 2018, les Services des déchets solides de la Ville généraient des recettes annuelles de quelque 51 millions de dollars, qui comprennent un montant d'environ 6,5 millions de dollars versés par des organismes financés par le gouvernement provincial.

Le budget des immobilisations 2020 des Services des déchets solides totalise 6,6 millions de dollars. L'ensemble du financement destiné aux programmes d'immobilisations vient du Fonds de réserve des immobilisations pour la collecte des déchets solides. Or, vu son état précaire, d'autres sources de financement seront explorées dans le plan financier à long terme en matière de gestion des déchets solides pour renflouer le fonds de réserve.

## **Promotion, information et sensibilisation**

La Ville offre une gamme d'outils et de ressources promotionnels et informatifs à ses clients, que ce soit en ligne, sur papier ou dans les réseaux sociaux, ou lors d'activités de sensibilisation ou de campagnes d'information, ainsi que par l'intermédiaire de ses employés. En 2018, la Ville a budgété environ 197 000 \$ pour les activités de communication visant à promouvoir la gestion des déchets solides et y sensibiliser la population.



En 2018, le personnel de la Ville a mandaté le cabinet mondial de relations publiques et de communications intégrées Hill+Knowlton Stratégies (H+K) pour mener une étude de marché poussée afin de créer un plan de communications détaillé fondé sur des données probantes. L'étude a permis de catégoriser le public cible en fonction de leurs comportements dans la gestion des déchets en quatre segments distincts : les superstars, les bien intentionnés, les irréguliers et les déconnectés.

### **Systemes de collecte de déchets actuels et normes de service**

La Ville d'Ottawa fait la collecte des déchets domestiques dans les secteurs résidentiels, ce qui comprend les propriétés à logements multiples, les espaces publics, les parcs municipaux, les lieux où se déroulent des événements spéciaux et une portion du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI). Bien que la Ville n'ait pas officiellement la responsabilité de la collecte et du réacheminement des déchets du secteur ICI, certains des établissements qui s'y trouvent y ont droit : installations municipales, lieux de culte, petites entreprises inscrites au Programme de sacs jaunes de la Ville, écoles inscrites au Programme de bac vert, etc.

Le service de collecte du recyclage de la Ville comporte deux volets : le verre, le métal et le plastique, et la fibre de papier. Les matières correspondant à chaque volet doivent être déposées dans des conteneurs de couleurs différentes afin d'être collectées séparément.

La collecte se fait en même temps dans les secteurs résidentiels et non résidentiels afin d'optimiser le rendement opérationnel et les coûts.

Toutes les matières dont la Ville est responsable sont traitées et éliminées sur le territoire d'Ottawa.

La Ville offre un service de collecte uniforme, cinq jours par semaine; le calendrier est établi en fonction du type de propriété et de conteneur. Les services sont offerts dans le cadre des programmes de collecte en bordure de rue et de collecte par conteneur.

### **Programme de collecte en bordure de rue**

Le programme de collecte en bordure de rue vise à recueillir les déchets, les matières recyclables, les déchets organiques domestiques et les feuilles et résidus de jardinage déposés en bordure d'une rue ou à proximité, ou dans un point de collecte commun. Les déchets peuvent être collectés dans des sacs à ordures ou des poubelles, et les



matières recyclables, dans une boîte bleue ou une boîte noire. De leur côté, les déchets organiques domestiques seront déposés dans un bac vert, les feuilles et résidus de jardinage, dans un bac vert, un sac pour résidus de jardinage ou un conteneur réutilisable, et les branches, attachées en faisceaux. Les articles encombrants sont ramassés en même temps que les déchets domestiques.

Environ 294 000 propriétés reçoivent le service de collecte en bordure de rue, notamment les propriétés résidentielles, les installations de la Ville et les petits établissements ICI.

Les niveaux de service actuels du programme, établis par le Conseil municipal en avril 2011, vont comme suit :

- Collecte des matières cinq jours par semaine;
- Niveau de service de la collecte résidentielle uniforme à l'échelle de la ville (secteurs urbain, suburbain et rural);
- Collecte des déchets aux deux semaines;
- Programme de collecte des couches et des produits d'incontinence (déchets particuliers), aux deux semaines, en alternance avec la collecte des déchets;
- Collecte des bacs bleus et noirs aux deux semaines, en alternance;
- Collecte hebdomadaire du bac vert, à l'année;
- Collecte hebdomadaire des feuilles et résidus de jardinage.

Le contrat actuel de collecte en bordure de rue est entré en vigueur le 26 octobre 2012, et arrivera à échéance le 31 mai 2020. Un nouveau contrat de trois ans prendra effet le 1er juin 2020, pour se terminer le 31 mai 2023. C'est qu'au printemps 2019, le Conseil a approuvé la recommandation du personnel de signer un contrat à court terme de trois ans le temps que le gouvernement provincial clarifie son cadre législatif en prévision de la transition du programme de boîtes bleues à un régime de pleine responsabilisation des producteurs. Par ailleurs, ce contrat à court terme permettra à la collectivité et au Conseil d'établir une vision, des objectifs et des cibles dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, afin que les options envisagées dans le prochain contrat pour la collecte en bordure de rue soient conformes aux orientations stratégiques et s'accompagnent de vastes consultations publiques.



## **Programme de collecte par conteneur**

Le programme de collecte par conteneur vise à recueillir les déchets déposés dans un conteneur à chargement frontal et les matières recyclables déposées dans un conteneur à chargement frontal ou un chariot de recyclage de 360 litres. Tant les conteneurs que les chariots sont vidés au moyen d'un camion à chargement frontal. Les propriétés qui participent à ce programme reçoivent tout de même le service de collecte en bordure de rue pour leurs articles encombrants, leurs déchets organiques domestiques et leurs feuilles et résidus de jardinage.

Quelque 1 940 propriétés reçoivent le service de collecte par conteneur, soit les propriétés de six logements ou plus (1 700) et les installations de la Ville (240).

Les niveaux de service actuels du programme, établis par le Conseil municipal en avril 2011, vont comme suit :

- Collecte hebdomadaire des déchets;
- Collecte hebdomadaire des matières recyclables;
- Collecte des articles encombrants aux deux semaines (programme de collecte en bordure de rue);
- Collecte des arbres de Noël (programme de collecte en bordure de rue);
- Collecte hebdomadaire des résidus de jardinage (programme de collecte en bordure de rue);
- Collecte hebdomadaire des déchets organiques domestiques (programme de collecte en bordure de rue).

Le contrat actuel de collecte par conteneur est entré en vigueur le 1er juin 2014 et arrivera à échéance le 31 mai 2020. Un nouveau contrat de cinq ans a été octroyé. Il sera en vigueur du 1er juin 2020 au 1er juin 2025, avec possibilité de prolongation pour deux périodes d'une année. Voici les changements apportés:

- Grâce à l'ajout de chariots de 360 litres, les propriétés exclues du programme de collecte par conteneur en raison d'un manque d'espace pourront maintenant y participer.
- La collecte des articles encombrants pour les propriétés à logements multiples qui utilisent un conteneur est maintenant inscrite au nouveau contrat, ayant été retirée du contrat de collecte en bordure de rue. Les coûts réels et le tonnage



des articles encombrants pour ces propriétés seront fixés conformément au programme de collecte par conteneur.

- La collecte du bac vert pour les propriétés à logements multiples qui utilisent un conteneur est maintenant inscrite au nouveau contrat, ayant été retirée du contrat de collecte en bordure de rue. Conformément au contrat et avec l'autorisation des propriétaires, l'entrepreneur devra déplacer les bacs verts de l'aire d'entreposage au point de collecte, sans frais pour les propriétaires. Ainsi, ceux-ci n'auront plus à amener le bac vert au bout du terrain pour la collecte.

### **Services de collecte dans les lieux publics**

La Ville offre un service de collecte des déchets dans les lieux publics de sorte que les résidents, visiteurs et touristes jettent leurs déchets adéquatement et participent à un meilleur réacheminement des déchets.

La Ville doit vider environ 750 poubelles sur les rues d'Ottawa. La collecte a lieu dans deux types de zones : zones à publicité limitée et zones sans restriction publicitaire. La zone à publicité limitée comprend le centre-ville, les rues principales traditionnelles et les zones d'amélioration commerciale, où aucune publicité n'est permise sur les poubelles. Les zones sans restriction publicitaire, où la publicité y est permise, comprennent tous les autres secteurs.

Il y a dans les parcs municipaux environ 5 400 poubelles. Les Services des déchets solides mènent un projet pilote de collecte de déchets organiques et de matières recyclables dans les parcs qui doit durer un an. Ce projet prévoit l'ajout de bacs verts près des conteneurs à recyclage et à déchets dans 10 parcs d'Ottawa. Le personnel de la Ville évaluera l'efficacité du projet à la fin de la période d'un an, en novembre 2020.

Il revient à l'organisateur d'un événement spécial de gérer la collecte des déchets et d'en assumer les frais. La Ville ne fournit des bacs verts et des supports à recyclage ClearStream que pour les petits événements qui se tiennent sur un terrain municipal. Pour les événements de plus grande envergure, comme le Festival des bateaux-dragons, le permis n'impose actuellement aucune exigence quant au recyclage et au réacheminement. Cependant, l'utilisation de stations de recyclage et de collecte des déchets organiques est fortement encouragée dans le guide des événements remis aux organisateurs par le Bureau central des activités. Ce guide présente aussi les pratiques





exemplaires et offre des conseils pour « écologiser » un événement; plusieurs événements ont déjà leur propre programme écoresponsable.

### **Pratiques municipales en matière de gestion des déchets solides**

À Ottawa, il y a environ 375 installations municipales : installations récréatives, centres communautaires, services de garde, centres du service à la clientèle, foyers de soins de longue durée, bibliothèques, dépôts d'entretien municipal, casernes et postes (services d'urgence), et installations et garages de transport en commun.

Si les Services des déchets solides sont responsables de la collecte, du traitement et de l'élimination des types de déchets habituels (ordures, matières recyclables, déchets organiques domestiques et feuilles et résidus de jardinage) dans les installations de la Ville, d'autres types de déchets sont produits et gérés par différentes directions générales, en fonction d'autres programmes, contrats et services de gestion des déchets. En voici différents exemples : équipements électroniques (p. ex., ordinateurs), huiles usées, filtres usagés, antigels, pneus usagés du parc automobile municipal, mobilier de bureau excédentaire, matières dangereuses utilisées dans les installations municipales (p. ex., produits chimiques pour piscine), uniformes et fournitures et équipements médicaux.

### **Programmes de réacheminement des déchets**

Les résidents de la ville ont accès à différents programmes pour éviter l'enfouissement de déchets. Parmi eux, le Programme de collecte des déchets domestiques dangereux, le programme Rapportez-les!, le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE), le programme de pneus usagés et la fin de semaine don-débarras.

Chaque année, environ huit événements mobiles d'une journée ont lieu à différents endroits dans la ville. En 2019, la Ville d'Ottawa a organisé neuf événements. Chacun d'eux nécessite quelque 2 200 véhicules et coûte environ 1,3 million de dollars par année, dont 425 000 \$ sont fournis par des gardiens du milieu.

La gestion et le cadre de financement du Programme de collecte des déchets domestiques dangereux, du Programme de réacheminement des déchets d'équipements électrique et électronique et du programme de boîtes bleues font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la Loi favorisant un Ontario sans déchets et de l'initiative d'entière responsabilisation des producteurs. Le ministère de



l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) élabore actuellement une nouvelle réglementation pour ces programmes, qui précisera les responsabilités qui incombent aux producteurs pour veiller à ce que les matières désignées soient collectées. Une fois la réglementation concrétisée, la Ville devra déterminer son degré de participation dans la collecte de ces matières. De plus amples renseignements sur les lois concernant la responsabilité des producteurs sont fournis dans le document technique no 2 sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides – Examen législatif (Solid Waste Master Plan's Technical Memorandum #2, Legislative Review).

### **Élimination des déchets**

Actuellement, la Ville n'a aucun lien contractuel avec les décharges et stations de correspondance locales du secteur privé, et n'a aucune obligation envers elles.

La Ville est propriétaire de la décharge du chemin Springhill et détient l'autorisation environnementale (AE) correspondante. Tomlinson Waste management (TWM) gère la décharge du chemin Springhill pour la Ville. Le 1er juillet 2016, la Ville a cessé d'acheminer les déchets collectés en bordure de rue vers le site et, en 2018, le MEPP a relevé une importante contamination des eaux souterraines et des eaux de surface qui rendait le site non conforme à l'AE. C'est pourquoi, le 4 mai 2018, la Ville a modifié l'AE afin de suspendre temporairement le dépôt de déchets sur le site, et soumis un plan de remédiation à long terme au MEPP en vue de la remise en état du site par recouvrement.

La décharge contrôlée du chemin Trail est un bien essentiel de la Ville : une décharge à la fine pointe aux technologies et méthodes novatrices qui excèdent les normes du milieu.

Avec une capacité approuvée de 16,9 millions de mètres cubes, la décharge dispose toujours de 5,8 millions de mètres cubes. Elle peut recevoir les déchets solides et non dangereux produits sur le territoire de la ville d'Ottawa. L'évaluation environnementale visant à agrandir la décharge a reçu l'approbation ministérielle en juin 2005; selon le volume des déchets qu'on voudra éviter d'enfouir dans la décharge à l'avenir, sa fin de vie utile est estimée à 2041.



Le coût de fonctionnement net de la décharge contrôlée du chemin Trail est d'environ 6,5 millions de dollars par année, et ses recettes compensatoires se chiffrent à quelque 4,3 millions de dollars.

Les produits de lixiviation sont actuellement prétraités sur place. Après vérification de leur conformité au Règlement municipal sur les égouts, ils sont transportés à l'usine municipale d'épuration des eaux usées (Centre environnemental Robert-O.-Pickard) pour être traités. Une installation complète de traitement des produits de lixiviation est actuellement sur la table à dessin. Cette installation permettra de traiter ces produits pour leur redonner une très grande qualité, suffisamment pour pouvoir rejeter les eaux traitées dans la rivière Jock.

Les gaz d'enfouissement à la décharge contrôlée du chemin Trail sont gérés de façon à réduire les odeurs et empêcher qu'ils migrent à l'extérieur des limites du site. Ils sont captés au moyen de système de captage de gaz hautement perfectionné. La gestion des gaz d'enfouissement incombe au signataire de l'entente, PowerTrail Inc. Ce dernier utilise les gaz d'enfouissement recueillis à la décharge pour alimenter six moteurs alternatifs à combustion interne qui produisent environ six mégawatts d'électricité, ce qui est suffisant pour alimenter 6 000 résidences à Ottawa. Conformément à son entente avec PowerTrail, la Ville perçoit des redevances basées sur la vente de l'électricité produite à l'installation d'exploitation des gaz d'enfouissement.

La décharge contrôlée du chemin Trail accepte et réutilise à bon escient les matières solides et la terre non dangereuses produites sur le territoire de la ville d'Ottawa, recueillies par exemple lors des projets des secteurs privé ou commercial, ou de la Ville, ou lors de la construction ou rénovation d'infrastructures municipales.

L'exploitation et l'entretien de la décharge contrôlée du chemin Trail se font conformément aux certificats d'autorisation (CA) délivrés par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Pour avoir droit à ces CA, la Ville doit se soumettre à des programmes de surveillance continue et de conformité, et procéder à la surveillance de l'environnement sur une base annuelle pour faire le suivi de l'état des eaux souterraines, des eaux de surface et des activités sur le site et dans les environs.



### **Traitement des déchets**

La Ville voit au traitement des matières recyclables, des déchets organiques domestiques et des feuilles et résidus de jardinage.

### **Traitement des matières recyclables**

Le traitement et la vente des matières recyclables à Ottawa sont actuellement confiés à un seul fournisseur de services, Cascades Récupération+. Ce dernier voit au traitement et au triage des matières recyclables en vue de les transformer en divers produits et de les vendre tous les mois au plus offrant. La Ville touche toutes les recettes tirées de la vente des matières recyclables.

En 2018, un total de 57 000 tonnes de matières recyclables ont été mises en marché par Cascades Récupération+ – 38 000 tonnes de matières résidentielles des boîtes noires et 19 000 tonnes, des boîtes bleues –, et celui-ci a traité environ 5 000 tonnes de matières contaminées.

Le marché du recyclage est instable depuis des décennies, les prix étant qualifiés de volatils en raison des écarts considérables d'une année à l'autre. Récemment, différents facteurs ont influencé la vente des matières recyclables, exerçant une pression plus importante qu'à l'habitude sur les prix. En voici quelques exemples :

- Les forces du marché, comme les interdictions imposées par la Chine sur l'importation de déchets;
- La fermeture de nombreuses installations de recyclage nord-américaines;
- Les nouveaux types d'emballages utilisés par les producteurs, dont la complexité pose des difficultés pour le triage et entraîne un taux résiduel ou de contamination plus élevé;
- Les matières problématiques, comme le polystyrène ou les matériaux multicouches, créent une certaine confusion quant à la possibilité de les recycler dans le cadre des programmes locaux;
- Le tonnage de papier journal en baisse.

En 2018, la Ville a tiré des recettes d'environ 8,3 millions de dollars pour la vente de ses matières recyclables. La vente des matières papier et carton par Cascades Récupération+ a généré des recettes de 3,5 millions de dollars, alors que le verre, le



métal et le plastique, des recettes de 4,8 millions de dollars, soit 42 % et 58 % des recettes totales, respectivement.

À Ottawa, ces cinq dernières années, la demande pour la fibre de papier et le prix fixé pour cette dernière ont chuté, alors que la quantité de verre, de métal et de plastique collectée et vendue a augmenté de 30 %, malgré l'abondance de matières plus légères, comme les bouteilles de plastique. Cela s'explique en partie par l'omniprésence des emballages de plastique, mais aussi par la formidable modernisation des installations de traitement sous contrat avec la Ville, qui permettent de traiter davantage de matières.

### **Traitement des matières organiques triées à la source et des feuilles et résidus de jardinage**

À Ottawa, le traitement et la commercialisation des déchets organiques domestiques, des feuilles et résidus de jardinage et des arbres de Noël se font par Renewi Canada (anciennement Orgaworld Canada), aux termes d'un contrat de 20 ans qui prendra fin en 2030. L'installation de Renewi utilise un système de compostage en tunnel pour traiter les feuilles et résidus de jardinage et les matières organiques triées à la source.

Le 28 mars 2018, le Conseil a approuvé un règlement de contrat pour résoudre certains litiges entre la Ville et Renewi. Un nouveau contrat a ensuite pu être signé le 5 juillet 2018. Dans le cadre de ce règlement de contrat, le Conseil a aussi approuvé des améliorations au Programme de bac vert pour les résidents pour leur offrir un meilleur rapport qualité-prix :

- Baisse du seuil « livrer ou payer », de 80 000 à 75 000 tonnes par année;
- Remplacement de la limite quotidienne de 540 tonnes pour le traitement des matières organiques par une limite hebdomadaire de 2 700 tonnes, ce qui donne à la Ville une plus grande latitude pour gérer les matières recueillies;
- Expansion du Programme de bac vert afin de permettre aux résidents d'emballer leurs matières organiques et les excréments de chiens dans des sacs de plastique, dans le cadre de la collecte hebdomadaire.

Actuellement, les feuilles et résidus de jardinage sont essentiellement traités à l'installation de Renewi afin de respecter le seuil « livrer ou payer ». Or, au plus fort de la saison, lorsque la quantité de feuilles et de résidus de jardinage excède la limite



hebdomadaire fixée pour l'installation, l'excédent est plutôt acheminé à la décharge contrôlée du chemin Trail. En 2018, 76 580 tonnes de déchets organiques domestiques et de résidus de jardinage ont été traitées à l'installation de Renewi, et 5 000 tonnes de feuilles et résidus de jardinage l'ont été à la décharge contrôlée du chemin Trail.

### **Prochaines étapes**

Comme il a déjà été mentionné, le présent document technique no 1 s'inscrit dans la première phase du Plan directeur de la gestion des déchets solides. L'exercice vise à dresser le portrait des systèmes actuellement utilisés pour la réduction, la réutilisation, la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, et du système financier assurant la gestion des déchets à Ottawa. Le document servira de référence pour les futurs programmes, politiques et installations.

La prochaine étape s'articulera autour de la phase 2 (Notre orientation), qui consolidera nos assises. Cette prochaine étape visera à évaluer les besoins et à déterminer la vision et les principes directeurs qui orienteront la mise en œuvre du Plan directeur.